Semaine 09 – Février 2012
L'hebdo petit mais costaud !

FO'Hebdo

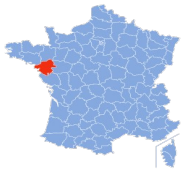

JOUR DE CARENCE

FO lance une pétition nationale. N'hésitez pas à la signer et à la faire signer par vos collègues. Merci de nous la retourner au local FO à la DRFiP 44.

LA COUR DES COMPTES ÉVALUE LES RELATIONS DE L'ADMINISTRATION FISCALE AVEC LES PARTICULIERS ET LES ENTREPRISES.

Le rapport est sorti en février 2012 (il est en ligne sur notre site). Pour F.O.-DGFiP, il reconnaît que le renforcement de la qualité de service aurait pu continuer de progresser sans fusion de la Direction Générale des Impôts et de Direction Générale de la Comptabilité Publique, **alors qu'il est l'une des principale justification avancée de cette réforme !**

Au delà, la Cour des Comptes constate ce que les représentants du personnel dénoncent depuis longtemps :

- l'accueil téléphonique est un point noir qui est à repenser dans son ensemble, car le plus critiqué.
- l'accueil unique ne peut produire ses effets que si les applications informatiques suivent, ce qui n'est pas le cas, puisque les possibilités d'accéder à la fois en lecture et en saisie des principales applications n'a pas été mis en œuvre.

Comme à son habitude, la Cour des Comptes s'interroge à nouveau sur l'adaptation du réseau et souhaite que la question du maillage territorial soit posée : taux de couverture souhaitable, adaptation des implantations à l'évolution du territoire, interopérabilité des points d'accueil, taille minimale pour offrir un véritable accueil fiscal et coût du service.

Parallèlement, elle invite à reprendre les opérations de regroupement CDI/CDIF avec les SIP.

Concernant le traitement des courriels, le rapport souligne l'inefficacité de la procédure qui consiste à recevoir les messages des contribuables sur des boîtes à lettres fonctionnelles relevant d'un système (Thunderbird) avant de les transférer aux agents sur un autre système (Lotus). On peut effectivement se demander quel est l'intérêt de laisser perdurer un double système sur les missions fiscales, alors que les missions gestion publique ont un système unique de messagerie.

Globalement, le rapport regrette le manque de fiabilité des statistiques sur l'ensemble des données utiles à appréhender tant les flux que les délais de traitement.

Par ailleurs, la Cour des Comptes constate que l'organisation de l'accueil à suivi une logique d'offre plus que de réponse aux demandes des usagers, en particulier en donnant la priorité à l'accueil physique des particuliers, qu'elle considère comme surdimensionné.

Elle invite donc la DGFIP à mettre en place des renvois « fiables et conviviaux » d'un instrument à l'autre, tout en reconnaissant que si toutes les administrations fiscales des pays de l'OCDE ont développé une offre multi-canal, aucune n'a vu diminuer son accueil physique pour autant.

Bien évidemment, ces constats sont la conséquence de la complexité fiscale qui est source d'incompréhension pour les usagers et les amènent à solliciter les services.

Le rapport conclut par la nécessité, pour la DGFIP, de mesurer l'efficience des différents vecteurs de relation avec les usagers, et donc d'en mesurer les gains de productivité, et de se doter d'outils de réflexions prospectifs.

Attaché à l'amélioration du service public fiscal et financier, ***FO*** DGFiP ne partage pas toutes les analyses de ce rapport et considère que, une fois de plus, la Cour des Comptes fixe des objectifs à DGFIP sans se préoccuper de la situation réelle des conditions de travail des personnels et de l'exercice des missions compte tenu de l'hémorragie d'emplois qu'a subi cette administration depuis sa création.

SCOLARITÉ DES LAURÉATS DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL ET DE LA LISTE D'APTITUDE 2012

Des lauréats de l'Examen Professionnel (EP) d'Inspecteur des Finances Publiques (et de la liste d'aptitude de B en A) inquiets de connaître les établissements où ils effectueront leur période de formation, nous ont contactés.

Selon la réponse qui nous a été donnée le 17 février , l'ENFiP devrait faire connaître la répartition des lauréats entre sites de formation fin février - début mars.

La scolarité des inspecteurs lauréats de l'examen professionnel et des inspecteurs promus par liste d'aptitude des deux filières commencera le 2 mai 2012 et s'achèvera le 26 juillet 2012.

Malgré notre opposition, compte tenu des différences de modalités du recrutement (L/A et EP), il a été décidé de regrouper tous ces lauréats et, durant la formation dite de carrière, de regrouper ceux des deux filières.

Compte tenu des capacités d'accueil en salles, des ressources en enseignants et des plans de charge respectifs des établissements, les groupes seront répartis ainsi

	GP	FF
Lyon	2	1
Clermot-Ferrand	2	8
Noisiel	5	0
Noisy le Gd	1	3
Toulouse	0	2

Il est précisé que les lauréats EP/L/A, spécialité cadastre ou hypothèque, suivront leur scolarité à Toulouse ainsi que les informaticiens (quelle que soit leur filière).

FO DGFiP 44 : 4 Quai Versailles BP 93503 44035 Nantes 02 40 20 76 56 : http://www.fo-dgfip-sd.fr/044
Rédaction : Chrystelle TONNELIER – Pascal PERRON